



# Suivi de l'Agenda 21 de la Ville de Cannes

## Forum 21

Compte-rendu de réunion de l'atelier de suivi 2

« *Se déplacer autrement* »

*Séance du 14 janvier 2010*

# Atelier de suivi 1 – Se déplacer autrement

La réunion se tient le jeudi **14 janvier 2010 de 19h à 21h** salle du **Conseil Municipal** à la Mairie annexe.

---

## Accueil

- Mme Vaillant, élue adjointe à l'environnement chargée de l'Agenda 21, ouvre la séance. Elle remercie les participants pour leur présence et les services de la ville pour l'ensemble du travail effectué au sujet des plans d'actions qui ont été menés. Elle rappelle l'importance de ces ateliers qui permettent de faire le suivi de l'Agenda 21 de la Ville.

Mme Vaillant s'est félicitée de l'acceptation de la demande d'agrément par le Ministère de l'écologie. En effet, un appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux a été lancé en 2009 par le ministère en charge du développement durable sur la base du cadre de référence qu'il a mis en place. Cette reconnaissance est un gage de qualité des projets et de cohérence des politiques menées par les collectivités territoriales vis-à-vis du développement durable.

Ce soir démarre l'atelier « Se déplacer autrement ». Mme Vaillant souligne la difficulté de se déplacer dans Cannes, et la nécessité de développer des moyens de transports alternatifs : Plan de Déplacement Entreprises, éco mobilité scolaire, marche à pieds, éco déplacement, covoiturage.... Elle précise que ce travail est fait avec une vision à long terme, globale et cohérente au niveau de l'ensemble de la ville.

- Le Directeur du Développement Durable de la ville de Cannes, Franck Liange, rappelle l'objectif principal de ces ateliers : opérer un suivi, mais aussi un ajustement du programme Agenda 21. Les services de la ville, par l'intermédiaire des référents Développement Durable et des directeurs pilotes des services, informent de l'avancement des plans d'actions et sollicitent l'avis des participants, afin de surmonter d'éventuelles difficultés rencontrées et d'enrichir le programme. Frank Liange précise que de 2 groupes de travail seront constitués ce soir autour de 2 thématiques : les transports en commun / voiture pour le 1<sup>er</sup> thème et les nouvelles mobilités pour le 2<sup>ème</sup> thème.

- François Camé, pour ETIK-PRESSE, remercie les participants et rappelle que l'Agenda 21 de Cannes est un programme pour 3 ans, composé de 32 actions et de 220 moyens d'actions budgétisés par les pilotes et les chefs de service concernés. Il précise également que le suivi de l'agenda est participatif, ce qui marque une réelle volonté de transparence.

François Camé rappelle les **5 axes stratégiques de l'Agenda 21** :

- **Axe 1** : Préserver le milieu de vie,
- **Axe 2** : Se déplacer autrement,
- **Axe 3** : Qualité de vie pour tous,
- **Axe 4** : Construire une ville pour tous,
- **Axe 5** : Etre exemplaire ensemble.

*Ce soir : **Se déplacer autrement.***

Chaque axe de l'agenda 21 fait l'objet d'un atelier, constitué en deux parties :

**Première partie** : présentation de l'avancement des actions par la ville.

**Deuxième partie** : propositions et suggestions des citoyens pour les actions en difficulté.

L'axe 2 « Se déplacer autrement » fait l'objet de 30 moyens d'actions, le taux global d'avancement des actions est de 48%.

Ce soir, un diaporama est présenté par M. Rodriguez, du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, et Mme Simon, du Syndicat Intercommunal des Transports Publics, au sujet de 3 actions majeures :

- La mise en place de pédibus scolaires,
- La création de lignes de bus à Haut Niveau de Service,
- La renaissance du secteur de la gare.

Le pédibus est un système de ramassage scolaire organisé par des parents qui se relaient chaque jour pour accompagner, à pied, un groupe d'enfants à l'école. Le projet pédibus se déroule sur La Bocca centre sur une période de 2 ans entre juin 2008 et juin 2010 ; il concerne les écoles primaires (8 établissements), le secondaire (collège Les Mûriers, Lycée Hutinel) et l'université (Facultés des Métiers).

Une première étape du projet a été réalisée en 2008 : une enquête auprès des parents des élèves de primaire et de secondaire pour connaître les modes de transport qu'ils utilisent. En primaire, elle a été suivie par des animations ponctuelles dans les classes et en particulier sur des classes pilotes qui suivent un programme plus complet d'éducation. Ex : réalisation des mascottes pour le pédibus.

Fin juin 2009 une première expérimentation de pédibus a eu lieu avec des résultats mitigés. Il a été difficile d'y impliquer les parents. Fin 2009 un pédibus événementiel (casquettes pour les différentes lignes, pancartes, mascottes,...) a eu lieu avec beaucoup de succès. Le but du projet est maintenant de pérenniser cette initiative.

Le Bus à Haut Niveau de Service est issu du Plan de Déplacement Urbain approuvé en 2004. La ligne est prévue d'une longueur de 11 kilomètres et de 26 stations, allant de la station « Grande Bretagne » à « MandelieuEurope » en passant par la gare routière. Cette ligne va nécessiter un nouveau partage de la voirie, avec des voies dédiées pour le bus. Les temps de trajet et la fréquence sont garantis : 5 minutes en heure de pointe et 10 minutes en heures creuses. L'objectif est une vitesse moyenne du bus de 18 km/h. Vidéo projection, ventes de titres de transport et information des voyageurs en temps réel sont prévus à chaque station d'arrêt de bus.

La création du pôle d'échange multimodale à la gare de Cannes va voir l'aménagement du parvis sud en lien avec le centre Croisette, la création d'un parvis haut (dépose minute) et la création d'une liaison verticale parvis sud / haut parvis. L'objectif est une mise en service en 2012.

Après la présentation des diaporamas, il est proposé aux nombreux participants, de se partager en deux groupes de travail dans 2 salles de réunions :

Un groupe : **les transports en commun / la voiture**

Un groupe : **les nouvelles mobilités, pédibus scolaires, vélos, piétons**

Les participants des groupes de travail sont soumis à des règles simples, notamment :

- Lever la main pour prendre la parole,
- Je ne coupe pas la parole de l'autre,
- Proposer et ne pas se limiter à constater les faits,

**Légende** : Pour une lecture plus facile, dans le compte-rendu qui suit,

**Les décisions actées ou les propositions des participants sont identifiées par le sigle :**



---

## Atelier nouvelles mobilités, pédibus, vélos, piétons

---

### Réflexion des participants sur les moyens d'actions de la Ville

#### Moyen d'action 101

*L'intitulé est :* Mettre en place des « pédibus » scolaires conduisant les enfants de leur domicile à l'école avec des « parkings relais » permettant la dépose des enfants sur des zones de stationnement aménagées, intégrées aux trajets des pédibus.

L'état d'avancement de l'action est de 25%. Le manque de présence régulière des parents constitue une difficulté. La Ville précise par ailleurs que les aspects de sécurité sont un frein pour les parents, ceux-ci hésitant à prendre en charge la responsabilité des enfants ; la responsabilité civile ainsi que l'assurance scolaire couvrent de tels risques, mais il n'existe pas de jurisprudence à ce sujet. Il est rappelé la nécessité d'impliquer les enseignants, le pédibus faisant partie d'un programme éducatif.



***Il est proposé de dynamiser cette action en :***

- développant des papys bus scolaires en relation avec Cannes BEL AGE,***
- s'appuyant sur les associations de parents d'élèves,***
- communiquant au niveau des commerces locaux.***

#### Moyen d'action 102

*L'intitulé est :* Création d'un tableau comparatif des modes de déplacement. *L'état d'avancement actuel est de 0%.*

Ce tableau comparatif devrait permettre aux Cannois de comparer les temps de déplacement et les coûts entre voiture, bus, vélo, marche à pieds, pour différents types de trajets.



***Un participant suggère de créer un lien interactif au niveau du site internet de la ville, permettant aux usagers de saisir le temps de trajet réellement passé et de donner son avis.***

***D'autres suggestions sont émises, notamment d'inclure les temps de stationnement, et de préciser la dispersion du temps moyen de trajet, variable selon les périodes de la journée.***

La Ville prend bonne note de ses différentes propositions.

#### Moyen d'action 103

*L'intitulé est :* « Charte Terrasses » permettant de contrôler le développement des terrasses sur le domaine public, afin de faciliter le déplacement piéton. Cette action est réalisée à 100%.

Plusieurs participants soulèvent la difficulté d'application de cette charte sur le terrain, notamment le manque de respect de l'espace trottoir réservé aux piétons (1,40 mètre), et l'utilisation abusive par les hôtels d'emplacements de stationnement normalement prévus pour la manutention de bagages. La ville précise qu'une phase de prévention et de concertation est en cours avec les restaurateurs.



***Il est proposé de renforcer les contrôles de la mise en œuvre de la charte « terrasse » et de réaliser un bilan régulier d'application de cette charte.***



***Un participant signale que la porte d'entrée du parc de la Croix-des-Gardes ne permet pas l'accès des poussettes pour enfants : la ville s'engage à vérifier ce point.***

## **Moyen d'action 104**

*L'intitulé est : Plan de mise en accessibilité.*

Cette action est réalisée à 75%.



***L'atelier acte de la prochaine mise en conformité de la gare pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre du projet « Pôle d'échange multimodal ».***

## **Moyen d'action 105**

*L'intitulé est : Développement des pistes et bandes cyclables.*

Cette action est réalisée à 25%. La Ville précise que des pistes et bandes cyclables sont actuellement aménagées sur une distance de 11 kilomètres, pour un objectif de 20 kilomètres en 2014. Une réflexion est en cours au niveau du boulevard Carnot pour l'utilisation des voies de bus par les vélos. Il est prévu la mise à disposition de vélos électriques pour les personnels de la Ville.

Un participant suggère la création de pistes cyclables entre le trottoir et le stationnement des voitures, la Ville signale le danger d'une telle solution à cause de l'ouverture inopinée des portières de voitures.



***Un participant suggère que les pistes cyclables soient équipées d'évacuation pour l'eau et les graviers. Cette proposition va être étudiée.***

Plusieurs participants signalent la difficulté de circulation sur le bord de mer en été à cause du non respect de la réglementation, les véhicules étant fréquemment stationnés sur des zones interdites.



***Les participants encouragent la Ville à considérer les suggestions suivantes :***

- L'abandon du stationnement en bord de mer au profit de la création de pistes cyclables en sens unique,***
- La mise en place de parkings payants sur le bord de mer et la gratuité à l'arrière proche du bord de mer.***

La Ville étudie par ailleurs la mise en place de zone 30 sur bord de mer et la mise en place de parkings relais avec des navettes.

## Moyen d'action 106

*L'intitulé est :* Créer davantage de stationnements pour les vélos et les 2 roues.



***Il est acté que le taux de réalisation de cette action est de 75%.***

## Moyen d'action 107

*L'intitulé est :* Aménagement d'espaces de stationnement surveillés pour les vélos dans les parkings existants ou les parcs-relais, et de petites unités de parcs vélo sécurisés en centre-ville ou à proximité des pôles importants (scolaires, sportifs, culturels et commerciaux).

La Ville précise que l'objectif est d'avoir 2000 places de stationnement de vélos et 2 roues en 2010, pour 1500 actuellement.

Cette action est à relier avec l'étude de la mise en place de parcs de stationnements de 2 roues électriques à proximité des parkings et des hôtels.



***Les participants encouragent la Ville à conduire cette action. Un participant suggère la mise en place d'arceaux pour attacher les vélos, un autre participant propose de délimiter les emplacements de stationnement des vélos.***

## Moyen d'action 108

*L'intitulé est :* Organiser un pool de vélos – ou une mise à disposition de vélos individuels – pour les agents de la ville.



***Il est acté que le taux de réalisation de cette action est de 50%.***

## Moyen d'action 109

*L'intitulé est :* Prise en compte systématique des déplacements en mode doux dans les projets d'infrastructures afin de limiter la place des modes motorisés au profit des piétons ou 2 roues ou transports collectifs.



***Il est acté que le taux de réalisation de cette action est de 100%.***

## Moyen d'action 110

*L'intitulé est :* Reconduire l'expérience des journées vélo notamment avec AVEM et/ou ADEME.



***Il est acté que cette action est rebaptisée « Mettre en place des manifestations incitant les citoyens à utiliser le vélo ».***

### **Moyens d'action 123**

*L'intitulé est :* Développer le covoiturage sur la Ville, notamment par la création d'un site de covoiturage, réunissant, à terme, toutes les entreprises et administrations cannoises (objectif : 2010).

Il est acté que cette action est à 90% d'avancement.



***Les participants encouragent la Ville à poursuivre cette action. Il est suggéré de développer le covoiturage pour les jeunes qui vont à l'université à Nice, et de rendre plus accessible les sites de covoiturage en passant par les réseaux sociaux.***

Les services de la Ville précisent qu'il existe plusieurs sites de covoiturage en lien avec le site de la ville de Cannes, notamment « ottoetco.org » et « equipage06.fr » pour le covoiturage dans les Alpes Maritimes.

### **Moyen d'action 124**

*L'intitulé est :* Multiplier les expériences de journées sans voiture, le samedi ou le dimanche.

Cette action n'est pas initiée. L'objectif à terme est de développer des axes piétons.



***Des participants suggèrent de mieux communiquer sur les journées sans voiture et de faire moitié prix sur les transports en commun lors de ces journées.***

### **Moyen d'action 125**

*L'intitulé est :* Afin de réduire les déplacements, poursuivre la dématérialisation des documents et des services municipaux.



***Le groupe de travail acte le nouvel intitulé de cette action : « Réduire les déplacements intra Mairie et extérieurs ».***

### **Moyen d'action 126**

*L'intitulé est :* Etudier la possibilité de mettre à disposition des véhicules électriques en libre partage.

Cette action n'est pas initiée. La Ville précise que la mise à disposition de véhicules électriques en libre partage nécessite un minimum de 3000 abonnés pour être rentable, ce qui correspondant à une flotte de 22 véhicules. Des difficultés sont rencontrées pour créer des parkings. Une phase de concertation avec les représentants des chauffeurs de taxis est nécessaire.



***Un participant suggère la mise en place de véhicules électriques entre l'aéroport de Cannes et le centre ville.***

## Clôture du groupe

François Camé signale que l'essentiel des actions a été balayé. Il demande si d'autres remarques sont à ajouter.

Un participant signale que la suggestion d'aménagement de sentiers piétons dans les collines émise lors des précédents ateliers, n'a pas été retenue dans le programme d'action de la Ville. La Ville a pris bonne note de cette doléance.

ETIK-PRESSE clôt la séance en remerciant le groupe de son travail.

Prochaine réunion Atelier 3 : **Qualité de vie pour tous**

Lundi 1<sup>er</sup> mars 2010

De 19h à 21h

## Atelier «Transports en commun / automobile»

---

### Réflexion des participants sur les moyens d'action de la Ville

#### Moyen d'action 111

*L'intitulé est : Mise en place de couloirs de bus en site propre. Le taux global d'avancement des actions est de 25%.*

Il est proposé de remplacer l'intitulé de ce moyen d'action par :  
"Création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service sur voie dédiée".



***L'atelier valide cette proposition.***

**Mettre plus en avant en avant la demande de parcs relais extérieurs avec tarification attractive**

La ville de Cannes précise qu'il s'agit d'une "vraie révolution" dans la mesure où l'on dédie des espaces aux transports en commun.

Compte tenu de la réservation des voies de circulation faites à cette ligne, un participant s'interroge sur la diminution de la capacité du Boulevard Carnot à absorber les flux de voitures transitant "vers" ou "depuis" l'autoroute A8.

Mme Simon (SITP) précise qu'il y aura un report naturel du trafic vers les voies parallèles (effet de chasse).

Un participant fait remarquer que globalement la pollution sera la même et que ce report vers les voies parallèles peut poser un problème de sécurité sur les axes nouvellement empruntés. Il considère que pour être efficace cette ligne doit irradier les "transversales".

Globalement il faudrait :

- La ligne de Bus à Haut Niveau de Service,
- Des lignes de maillage,
- Des lignes de desserte de quartier,
- Cet ensemble étant lié par des lieux de correspondance.

Un participant évoque tout l'intérêt des "parcs relais" ce qui favorise le dépôt de son véhicule et l'utilisation des transports en commun. L'entrée ouest de Cannes est particulièrement concernée.

Dans ce cadre, Mme Simon précise qu'il est prévu des parcs relais (Ecureuil 527 places, Coubertin 1000 places) par contre il reste à répondre à un besoin pour des automobilistes provenant de territoires extérieurs à notre agglomération et définir une implantation de parc relais à proximité de "Grande Bretagne".

Mme Simon précise aussi que, des tarifs attractifs, des parcs relais, l'augmentation des fréquences des bus, la qualité de service sont autant de dispositifs qui généreront une augmentation de l'utilisation des transports en commun et une diminution du trafic intra-muros.

Un participant pense que le bus est de toute façon moins confortable que la voiture.

Mme Simon précise que le bus ne sera pas en conflit avec la voiture, le confort des bus sera fonction du choix du matériel roulant, il existe des technologies nouvelles contribuant à la souplesse de conduite.

L'objectif prioritaire de l'opération de Bus à haut niveau de service est la satisfaction des utilisateurs des transports en commun à savoir : la garantie de la régularité (J'ai un bus et son temps de parcours est garanti)

La garantie de régularité sera assurée par l'utilisation des voies dédiées et lorsque cela ne sera pas possible, par un ensemble de dispositions (astuces) d'exploitation. Par exemple la priorité sera donnée aux bus en sortie de station par l'utilisation de feux tricolores.

Une participante évoque les difficultés des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas aller où il veulent à l'aide des transports en commun.

Mme Simon indique que conformément à la loi l'ensemble des lignes de bus devra être accessible aux handicapés (objectif 2015). La ligne de Bus à haut niveau de service sera accessible dès sa mise en service.

Un participant demande s'il est prévu une augmentation des fréquences après 23 heures.

Mme Simon répond que la ligne de Bus à haut niveau de service assurera un service jusqu'à minuit avec une fréquence adaptée moins importante à compter de 21 h.

Une participante fait remarquer qu'actuellement la liaison est directe entre la gare et Mandelieu - Casino et qu'avec cette nouvelle ligne elle devra opérer un changement pour rejoindre la gare routière de Mandelieu au Casino.

Emilie Robert (ETIK-PRESSE) invite les membres de cet atelier à participer à la réunion de concertation le 24 février 2010 Salle de la Licorne.

### Remarques générales sur les transports en commun

Bus 21 : il est parfois en avance et cela pose un problème de coordination.

Mme Simon prend acte de cette "Non qualité" en effet un bus ne doit pas être en avance et Emilie Robert renvoi vers le moyen d'action 115 "*Mise en œuvre en 2008 d'un système d'aide à l'exploitation du réseau de transports collectifs permettant la localisation des bus et constituant un outil de régulation du réseau Bus Azur*" réalisée à 75 %.

Plusieurs participants expriment les difficultés à mettre plusieurs poussettes dans un bus. Ils souhaitent que ces véhicules soient équipés de plateformes pour les vélos et les poussettes.

Mme Simon répond que c'est un problème de capacité des matériels disponibles sur le marché et que c'est la fréquence de passage des bus qui permet de répartir dans le temps la charge de ces derniers et donc le nombre de poussettes.

Pour les vélos, une solution serait de les mettre à disposition aux différentes stations.

Un certain nombre de doléances des utilisateurs ont été exprimées (Trop de pannes, problèmes de climatisation ou de chauffage, chauffeurs désagréables). Mme Simon et la Ville ont pris bonne note de ces remarques.

### **Moyen d'action 112**

*L'intitulé est : Renaissance du secteur de la gare qui débutera par une rénovation complète, dès le premier semestre 2008, de la rue Jean Jaurès et ensuite du secteur Gambetta. Le taux global d'avancement des actions est de 50 %.*

La ville précise que la rue Jean Jaurès est aménagée.  
Par ailleurs - et en réponse à une question d'un participant - la ville précise que le parvis sud de la gare sera accessible aux bus par la rue des Serbes (circulation alternée en double sens).



**L'atelier valide le niveau d'avancement de 50 %.**

### **Moyen d'action 118**

*L'intitulé est : Renforcer les partenariats avec les acteurs économiques et sociaux de Cannes pour encourager les transports en commun. Le taux global d'avancement des actions est de 0 %.*

Il est proposé un nouveau moyen d'action :

"Réalisation d'un travail expérimental sur le covoiturage dynamique par tronçon".

Les participants demandent des explications sur le "covoiturage dynamique par tronçon".

La ville précise qu'il s'agirait de mettre en relation directe les habitants qui proposent de covoiturer (lieu de rendez-vous communiqué par l'envoi d'un message sur le téléphone portable) vers une station des transports en commun.



**L'atelier pense que ce moyen d'action est difficile à mettre en œuvre.**

### **Moyen d'action 119**

*L'intitulé est : Mise en place d'une Carte jeunes, pour permettre à la jeunesse cannoise de bénéficier entre autre de prix plus avantageux dans les transports. Le taux global d'avancement des actions est de 25%.*



**L'atelier valide l'idée d'étendre cet avantage à l'horizon 2011 aux mercredis et pendant les vacances scolaires.**

### **Moyen d'action 121**

*L'intitulé est : Etudier l'opportunité d'investir dans les transports en commun propres avec des combustibles propres. Le taux global d'avancement des actions est de 25%.*

Question: Que signifient des transports propres avec des combustibles propres ?

Mme Simon précise que les 75 véhicules du réseau Bus Azur sont à moteur thermique et conformes à la norme européenne ; ils sont régulièrement entretenus. Les bus polluent 4 fois moins au passager au kilomètre qu'une voiture particulière. Les gains de rejets de Co2 sont à rechercher dans la maîtrise de la circulation et sa limitation en centre ville.

Certains participants ont évoqué d'autres modes de transport plus propres, tels que les trolleybus, le tramway), et se demandent si la ville envisage d'utiliser ce type de transports en commun à long terme.

Mme Simon précise que le choix d'un mode de transport en commun dépend entre autre du nombre de passagers à transporter notamment en heure de pointe. Au regard des besoins de mobilité évalués à 2015 et 2020, c'est le bus qui reste le moyen de transports le plus pertinent ainsi qu'en termes économiques.

Par ailleurs, un participant rappelle que cette question a été évoquée au cours des ateliers d'élaboration du programme de l'Agenda 21. Les participants avaient écarté cette idée pour des raisons esthétiques : ils ne voulaient pas voir des fils électriques défigurer la ville !

### **Moyen d'action 122**

*L'intitulé est : Revoir l'aménagement des abribus. Cette action est réalisée à 100%.*

Un participant rappelle qu'il n'y a pas d'abribus à tous les arrêts. Les utilisateurs signalent que les abribus ne protègent pas de la pluie, et que les sièges sont régulièrement mouillés.

### **Moyen d'action 127**

*L'intitulé est : Mettre en place une mutualisation des livraisons des commerçants chez les particuliers. Le taux global d'avancement des actions est de 0 %.*  
Manque la justification de l'annulation



***L'atelier valide l'annulation de ce moyen d'action.***

### **Moyen d'action 129**

*L'intitulé est : A moyen terme, créer une plate-forme logistique de livraison en périphérie. Le taux global d'avancement des actions est de 0 %.* Manque la justification de l'annulation



***L'atelier valide le report de ce moyen d'action.***

### **Moyen d'action 130**

*L'intitulé est : Répertorier l'ensemble du stationnement et réaliser une cartographie des emplacements (Stationnement des voitures ou 2 roues et délimitation des zones 30).*

*Le taux global d'avancement des actions est de 0 %.*



***L'atelier valide le report de ce moyen d'action.***

## **Clôture du groupe**

Emilie Robert, ETIK-PRESSE, clôt la séance en remerciant le groupe de son travail, et invite les participants à assister à la réunion de concertation de la ligne de bus à haut niveau de service, le 24 février 2010.